

Subvention : Fonds catalytiques 49 : Etude HANDI

TERMES DE REFERENCE

**Etude pour l'identification des besoins spécifiques en matière de prévention
et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées à
Abidjan – Côte d'Ivoire**

Autorité contractante : Alliance Côte d'Ivoire

Novembre 2019

Table des matières

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II- OBJECTIFS DE LA MISSION	3
III- RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	4
IV- LIEU	4
V- DEROULEMENT DE LA MISSION	4
VI- MANDAT DU CABINET.....	5
VII- LIVRABLES	5
VIII- CALENDRIER DE LA CONSULTATION.....	6
IX- PROFIL DU CABINET	6
X- INSTRUCTION AUX POSTULANTS.....	7
XI- MODALITES DE PAIEMENT.....	7
XII- DEPOT DES OFFRES.....	8
XIII- DISPOSITIONS GENERALES	8

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au niveau de la convention internationale sur les droits des personnes handicapées, « par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ». Ensuite dans ses préambules, la convention reconnaît l'importance pour les personnes handicapées de leur autonomie et de leur indépendance individuelle, y compris la liberté de faire leurs propres choix.

De ce fait, plusieurs programmes d'intégration ont été mis en œuvre à leur endroit notamment la question de la santé reste préoccupante du fait de leur fragilité, des conditions de vie de pauvreté. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les personnes handicapées ont des taux de comportement à risque plus élevés : tabagisme, mauvaise hygiène alimentaire et inactivité physique. En outre « les femmes et les filles handicapées courent souvent, dans leur famille comme à l'extérieur, des risques plus élevés de violence, d'atteinte à l'intégrité physique, d'abus, de délaissement ou de défaut de soins, de maltraitance ou d'exploitation », « la prévalence des abus sexuels subis par les personnes handicapées est plus forte chez les personnes présentant une déficience intellectuelle... ». De ce qui précède, la question de l'identification des besoins spécifiques demeurent préoccupantes.

Ainsi, les besoins s'affichent comme une préoccupation dans la réduction des IST et VIH dans cette frange de la population surtout en Côte d'Ivoire où les données également restent peu disponibles. Cette étude qui est la première en Côte d'Ivoire est commanditée par Alliance Côte d'Ivoire bénéficiaire de la subvention du Fonds Mondial pour le volet communautaire VIH. C'est ainsi qu'elle recrute un consultant ou groupe de consultants nationaux ou internationaux afin de réaliser une étude pour l'identification des besoins spécifiques en matière de prévention et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal est d'améliorer la qualité des interventions en vue de l'atteinte des 90-90-90 chez les personnes handicapées.

De façon spécifique, il s'agira de :

1. Déterminer les besoins spécifiques des personnes handicapées en matière de réduction des risques liés aux IST/VIH ;
2. Connaître respectivement le taux de prévalence du VIH et de la syphilis chez les personnes handicapées et de la tuberculose pulmonaire chez les personnes dépistées positives au VIH par la radiographie pulmonaire avec le partenariat des Centres Anti-Tuberculeux.
NB : les ONG partenaires d'Alliance Côte d'Ivoire pourraient être associées au dépistage du VIH et de la Tuberculose (TB) à travers leur activité de routine ;
3. Déterminer le paquet minimum d'activités à développer tant au niveau communautaire que politique afin de prévenir les IST/VIH ;

4. Déterminer le niveau de satisfaction des personnes handicapées lors des contacts avec les centres de santé et ressortir les besoins à combler ;
5. Documenter les obstacles structurels (liés aux structures de santé) liés à la stigmatisation et la discrimination du personnel ;
6. Définir des programmes et actions concrètes visant les personnes handicapées au regard des 90-90-90 et des résultats des objectifs ci-dessus.

III- RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

A l'issue de l'étude, les résultats suivants sont attendus :

1. Les besoins spécifiques des personnes handicapées en matière de réduction des risques liés aux IST/VIH seront déterminés ;
2. Les taux de prévalence du VIH/IST chez les personnes handicapées et de la tuberculose chez les personnes dépistées positives seront connus ;
3. Le paquet minimum d'activités à développer tant au niveau communautaire que politique afin de prévenir les IST/VIH sera déterminé ;
4. Le niveau de satisfaction des personnes handicapées lors des contacts avec les centres de santé et ressortir les besoins à combler sera déterminé ;
5. Les obstacles structurels (liés aux structures de santé) liés à la stigmatisation et la discrimination du personnel seront documentés ;
6. Des programmes et actions concrètes visant les personnes handicapées au regard des 90-90-90 et des résultats des objectifs ci-dessus seront définis.

IV- LIEU

L'étude portant sur « l'identification des besoins spécifiques en matière de prévention et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées » sera faite à Abidjan en Côte d'Ivoire.

V- DEROULEMENT DE LA MISSION

Cette étude sera menée par un cabinet de consultant/ groupe de consultants qui en aura l'entière responsabilité.

Il devra constituer une équipe afin de permettre la mise en œuvre des différents objectifs définis. Avant la phase de collecte, une revue documentaire sera réalisée sur la situation des personnes handicapées en Côte d'Ivoire avec un rapport édité.

La consultation sera supervisée par un Comité de pilotage composé de membres issus des structures :

- Alliance Côte d'Ivoire ;
- DIIS ;
- DSC ;
- PNL Service Populations clés et Recherche ;
- OMS ;
- ONUSIDA ;

Identification des besoins spécifiques en matière de prévention et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées

- CCM ;
- Ministère de la Justice et des droits de l'homme de Côte d'Ivoire ;
- Ministère des affaires sociales de Côte d'Ivoire.

Le comité de pilotage aura pour mandat de :

- Valider et fournir des conseils sur le plan de travail, l'échantillonnage de population ciblées et les outils de collecte de données proposés par le cabinet de consultants/ groupe de consultants ;
- Commenter et valider les résultats préliminaires présentés par le cabinet ;
- Assurer la collaboration des partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux nécessaires pour faciliter la réalisation de l'étude ;
- Appuyer le consultant pour la recherche documentaire ;
- Valider le rapport final et participer à sa diffusion au niveau national et international.

VI- MANDAT DU CABINET

- Effectuer la revue documentaire sur la situation des personnes handicapées ;
- Elaborer et faire valider par le comité de pilotage l'approche technique et la méthodologie, le plan de travail, l'organisation et les affectations du personnel ;

NB : Le plan de travail devra être conforme à l'approche technique et méthodologique, avec les intervenants et les livrables par phase.

- Faire valider le protocole d'étude y compris les outils de collecte des données par le comité de national d'éthique des sciences de la vie et de la santé ;
- Encadrer le recrutement et la formation des enquêteurs qui sera spécifiquement adaptée à la population cible et qui assurera la confidentialité des informations collectées ;
- Procéder au besoin à l'installation des locaux nécessaires à la conduite de l'étude ;
- Organiser et superviser les opérations de collecte des données (interviews et dépistage du VIH et des IST) ;
- Référer les personnes dépistées positives vers les structures de prise en charge ;
- Assurer le contrôle qualité des échantillons biologiques prélevés ;
- Gérer tous les déchets issus de l'étude ;
- Organiser et participer aux réunions avec les différents acteurs interrogés ;
- Traiter et analyser les données collectées ;
- Rédiger le rapport préliminaire de l'étude pour le comité de pilotage et intégrer leurs commentaires ;
- Participer à l'atelier de restitution et présenter l'étude devant les participants ;
- Finaliser et déposer le rapport final en intégrant les observations formulées lors de l'atelier de restitution.

VII- LIVRABLES

Les réalisations/rapports ci-dessous sont attendus :

- Le rapport de la revue documentaire sur la situation des personnes handicapées ;

Identification des besoins spécifiques en matière de prévention et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées

- Le protocole d'étude avec la note méthodologique complète et le détail des outils proposés (échantillonnage, questionnaires, guides d'entretien...) à soumettre au début de la mission ;
- Une liste des coordonnées complètes des acteurs identifiés et/ou rencontrés (nom de l'organisme et statut, situation de l'organisme par rapport à la problématique de l'étude, nombre de personnes actives dans ce cadre, nom et titre de la personne de contact, adresse, n° de téléphone, n° de portable, et tous autres renseignements utiles) ;
- Le rapport de la phase de collecte des données (rapport à mi-parcours) ;
- La version préliminaire du rapport d'étude à proposer au comité de pilotage pour commentaires ;
- La version finale du rapport de l'étude ;

Le rapport final comprendra :

- Un résumé exécutif ;
- La finalité et l'objet de l'étude ;
- Les modalités de conception et de conduite de l'étude ;
- Les informations, analyses et commentaires répondant aux questions soulevées dans les termes de références ;
- Les conclusions et recommandations ;
- Les annexes techniques (comprenant notamment les termes de référence, les modèles de questionnaires, les canevas d'entretiens, etc...).

Le document final consistera en un rapport structuré, clair et rédigé en français à remettre trois exemplaires papiers sous format A4 et un exemplaire sur support informatique (clé USB) sous format Word strictement identique à la version papier. Les fiches d'enquêtes et tous les autres outils de collecte de données utilisés au cours de l'étude seront remis sous format électronique.

VIII- CALENDRIER DE LA CONSULTATION

La présente étude doit être exécutée dans un délai de **trois (03) mois** à compter de la date de notification du contrat.

IX- PROFIL DU CABINET

Les postulants doivent réunir les conditions suivantes :

- Etre un cabinet, ou groupe de consultants de réputation national ou international spécialisé dans la recherche au niveau de la santé et du développement ;
- Disposer d'un personnel qualifié ;
- Avoir une expérience confirmée de cinq (05) ans au moins dans le domaine de la recherche ;
- Avoir une expérience avérée dans la recherche auprès des personnes handicapées sera un atout ;
- Les chercheurs membre du cabinet doivent être titulaire d'un diplôme supérieur dans une discipline des sciences médicales et biologiques, sciences sociales, sciences

Identification des besoins spécifiques en matière de prévention et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées

juridiques, de santé publique, de biostatistique, de statistique, de démographie ou avoir une expérience confirmée en méthodes de recherche quantitatives et qualitatives ;

- Posséder d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction et avoir l'esprit d'initiative ;
- Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique ;
- Avoir une bonne connaissance du système de santé ivoirien ;
- Concernant le profil des autres membres de son équipe, le consultant définira dans son offre technique les besoins et les profils nécessaires à la bonne réalisation de l'étude.

X- INSTRUCTION AUX POSTULANTS

Les postulants devront soumettre au plus tard le [Mercredi 11 Décembre 2019 à 12 H00](#) une proposition comportant :

Proposition Technique :

- L'approche méthodologique complète comportant le(s) type(s) d'étude, la taille de l'échantillon ainsi que la technique d'échantillonnage, les outils de collecte des données, la procédure de collecte et d'analyse de données, les considérations éthiques, etc.;
- Plan de travail ;
- CV de l'équipe d'étude ;
- Joindre en annexe si possible les rapports succincts des études similaires déjà effectuées ainsi que les outils de collecte utilisées ;

Proposition Financière

- Proposition financière précisant tous les détails budgétisés en Francs CFA hors taxes en rapport avec la méthodologie complète.
- NB : Le Cabinet de Consultants prendra en charge les frais liés à l'organisation de l'atelier de validation en collaboration avec Alliance Côte d'Ivoire.

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le [Mercredi 11 Décembre 2019 à 12 H00](#) à l'adresse ci-dessous indiquée.

A l'attention de Madame la Directrice Exécutive :

Alliance Côte d'Ivoire, II Plateaux,
7è tranche, après le bureau Sodeci en allant au quartier Zinzou,
08 BP 2046 Abidjan 08,
Tel : +225 22 52 85 70

NB : Les dossiers de candidature devront porter la mention

« Etude pour l'identification des besoins spécifiques en matière de prévention et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées à Abidjan en Côte d'Ivoire »

XI- MODALITES DE PAIEMENT

Les honoraires seront payés en fonction des modalités suivantes :

- ⇒ 50% du montant du contrat seront versés à titre d'avance de démarrage après la présentation du calendrier à la réunion de démarrage et sur présentation d'une demande d'avance et d'une garantie bancaire d'égal montant.

Identification des besoins spécifiques en matière de prévention et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées

- ⇒ 30% du montant du contrat seront versés après le dépôt du rapport à mi-parcours
- ⇒ 20% du montant du contrat seront versés après le dépôt des livrables approuvés par Alliance Côte d'Ivoire et de la facture définitive.

XII- DEPOT DES OFFRES

Les propositions techniques et financières doivent être déposées sous plis fermés **au plus tard le 11 Décembre 2019 à 12 H00** à l'adresse géographique indiquée ci-après :

A l'attention de Madame la Directrice Exécutive :
Alliance Côte d'Ivoire, II Plateaux,
7è tranche, après le bureau Sodéci en allant au quartier Zinsou,
08 BP 2046 Abidjan 08
Tel : +225 22 52 85 70

XIII- DISPOSITIONS GENERALES

1	Le Droit applicable est celui de la République de Côte d'Ivoire.
2	<p>Nom du Client : Alliance Côte d'Ivoire</p> <p>Adresse du Client : Abidjan, II Plateaux, 7ème Tranche, quartier Zinsou 08 BP 2046 Abidjan 08 Côte d'Ivoire Tel : +225 22 52 85 70, Fax : +225 22 52 85 72</p> <p>Méthode de Sélection : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)</p> <p>Le titre de la consultance : Etude Identification des besoins spécifiques en matière de prévention et prise en charge IST-VIH/sida chez les personnes handicapées à Abidjan - Côte d'Ivoire</p> <p>Référence de l'Appel d'Offre National (AON) : N° 003-lot 2/2019/RCE/NMF2-VIH/ANSCI</p>
3	Le retrait des Termes de Références de la présente Demande de Proposition par le Cabinet ou groupe de consultants est GRATUITE.
4	La Proposition financière doit être remise en même temps que la Proposition technique :

	Oui --- X Non.
5	Tenue d'une conférence préalable à l'établissement des propositions : Oui ____ Non <u>X</u> Date de la conférence : Non applicable.
6	Le Client fournit les intrants suivants, renseignements afférents au projet, rapports, etc. pour aider à la préparation des propositions : OUI.
7	La présente Demande de Proposition a été préparée en langue française. Les Propositions doivent être soumises dans la langue suivante : Français. Tout échange de correspondances se fera en langue française. En cas d'attribution, le contrat qui sera signé avec le Cabinet ou groupe de consultants sélectionné sera rédigé dans la langue dans laquelle aura été préparée sa Proposition (langue française) et qui régira les relations contractuelles entre le Client et le Cabinet sélectionné.
8	La Proposition comprendra les documents suivants : Une proposition administrative et technique complète et une proposition financière
9	Les propositions doivent demeurer 90 jours après la date limite de soumission
10	Des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 05 jours avant la date de soumission L'autorité contractante peut modifier la demande de proposition à la suite d'une demande d'éclaircissement. Si cette modification intervient à moins de 05 jours avant la date prévue pour l'ouverture des plis, la séance d'ouverture sera reportée de 05 jours. Pour les demandes d'éclaircissement contacter : E-mail : <u>gas@ansci.org</u>

11	<p>La révision des prix est prévue :</p> <p>Oui---x---- ou Non</p>
12	<p>Des renseignements sur le Cabinet ou groupe de consultants peuvent être obtenus auprès des structures étatiques qualifiées en la matière, de la Direction générale des impôts, de la CNPS, des entreprises de références, etc....</p> <p>Oui---x---- ou Non</p>
13	<p>La proposition financière sera libellée en une seule monnaie : en Franc CFA BCEAO et hors taxes dans un format clair et bien détaillé</p>
14	<p>Le Cabinet ou groupe de consultants n'a pas la possibilité de remettre sa proposition par voie électronique</p>
15	<p>Le consultant doit remettre :</p> <p>(a) La proposition administrative et technique en (1) original et 3 copies</p> <p>(b) La proposition financière en (1) original et 3 copies</p>
16	<p>Les propositions devront être déposées au plus tard le <u>11 Décembre 2019 à 12 H00</u> à Alliance Côte d'Ivoire l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Abidjan II plateaux 7è tranche Quartier Zinsou 08 BP 2046 Abidjan 08 Côte d'Ivoire Tél : 22 52 85 70</p> <p><u>NB : Les offres déposées hors délai seront purement et simplement rejetées</u></p> <p>L'original et toutes les copies de la Proposition administrative et de la proposition technique seront placés dans une enveloppe cachetée portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE", suivie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intitulé de la mission, - numéro de référence de l'Appel d'Offre National, - nom et adresse du Client, et avec l'avertissement "NE PAS OUVRIR AVANT LE 11 DECEMBRE 2019." <p>De même, l'original et toutes les copies de la Proposition financière seront placés dans une enveloppe cachetée portant clairement la mention "PROPOSITION FINANCIERE", suivie de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intitulé de la mission - numéro de référence de l'Appel d'Offre National,

	<p>- nom et l'adresse du Client, et avec l'avertissement “NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE.”</p> <p><u>Les enveloppes cachetées contenant les Propositions administratives/technique et financière seront placées dans une GRANDE ENVELOPPE EXTERIEURE NON CACHETEE (sous peine de rejet pure et simple de la proposition).</u></p> <p>Cette grande enveloppe extérieure portera UNIQUEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - numéro de référence de l'Appel d'Offre National, - intitulé de la mission - et portera clairement la mention “NE PAS OUVRIR AVANT LE 11 DECEMBRE 2019.” <p>NB : Les documents administratifs doivent être joints à la proposition technique.</p> <p><u>Une fiche d'enregistrement des propositions sera disponible au Secrétariat d'Alliance Côte d'Ivoire.</u></p>
17	<p>L'option d'ouverture des Propositions techniques par voie électronique est offerte : Oui ou Non X.</p> <p>L'ouverture aura lieu en séance publique dans la salle de réunion d'Alliance Côte d'Ivoire sise aux II Plateaux, 7ème Tranche, Abidjan 08 BP 2046 Abidjan 08 Côte d'Ivoire Tel : +225 22 52 85 70, Fax : +225 22 52 85 72</p> <p>Date : 13 Décembre 2019 Heure : 10 heures 00 minute</p>
18	<p>En plus, les informations suivantes seront lues à haute voix lors de l'ouverture des Propositions techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La date/heure de dépôt des offres (<u>nb : rejet des offres hors délai</u>) ▪ Présentation des offres dans les enveloppes requises telle que décrite au point 15 et 16 des dispositions générales (<u>nb : rejet des grandes enveloppes portant le CACHET du Cabinet.</u>) ▪ Les documents administratifs obligatoires : <ul style="list-style-type: none"> - Copie <u>légalisée</u> de la déclaration fiscale d'Existence (DFE)

	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du Registre de commerce en rapport avec le marché - Copie <u>légalisée</u> de l'attestation de Régularité fiscale de moins de 6 mois <u>et valide à la date de dépôt des offres</u> - Copie <u>légalisée</u> de l'attestation de CNPS de moins de 6 mois et valide à la date de dépôt des offres pour les Nationaux tandis que pour les Non nationaux, il s'agira de document officiel justifiant la régularité de la situation sociale des employés. - Copies des attestations de bonne exécution (au moins 3) dans le (s) domaine (s) concerné (s) - Copie de l'attestation bancaire ou le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom de l'entreprise - Copie légalisée du contrat de bail ou de résidence
19	<p>Critères, sous critères et système de points pour l'évaluation des propositions techniques complètes :</p> <p>➤ I. Documents administratifs : (10 POINTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie légalisée de la déclaration fiscale d'Existence/DFE : 1 point - Copie du Registre de commerce en rapport avec le marché : 1 point - Copie légalisée de l'attestation de Régularité fiscale de moins de 6 mois et valide à la date de dépôt des offres : 2 points - Copie légalisée de l'attestation de CNPS de moins de 6 mois et valide à la date de dépôt des offres ou document officiel justifiant la régularité de la situation sociale des employés pour les Non Nationaux : 1 point - Copies des attestations de bonne exécution (au moins 3) dans le (s) domaine (s) concerné (s) : 3 points à raison de 1 point par attestation - Copie de l'attestation bancaire ou le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom du cabinet : 1 point - Copie légalisée du contrat de bail ou de résidence : 1 point <p>➤ II. Expérience spécifique du cabinet ou groupe de consultants pertinente pour la mission : (20 POINTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience dans le domaine de l'ETUDE des projets/programmes financés par des partenaires au développement et institutions nationales/internationales : (6 points à raison de 2 points par mission réalisée). Fournir à cet effet les attestations de bonne exécution. ▪ Expérience dans le domaine de l'Etude des projets/programmes financés par le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme : 2 point pour

la mission réalisée. Fournir à cet effet l'attestation de bonne exécution.

- Expérience dans des études à l'endroit des populations clés : 6 points à raison de 2 points par mission réalisée. Fournir à cet effet les attestations de bonne exécution. ;
- Expérience de recherche et étude auprès des personnes handicapées : 6 points à raison de 2 points par mission réalisée. Fournir à cet effet les attestations de bonne exécution.

NB : Les expériences dans le domaine de l'étude de projets de santé et/ou projet communautaire non prouvées par une attestation de bonne exécution ne seront pas prises en compte et ne seront pas notées.

➤ **III. Adéquation et qualité de la méthodologie proposée et du plan de travail par rapport aux Termes de Référence (TDR) : (40 POINTS)**

Notes au Cabinet ou groupe de consultants. Alliance Côte d'Ivoire vérifiera :

- si la méthodologie est claire et conforme aux TDR ;
- si le plan/calendrier de travail est réaliste et réalisable et tient dans les 90 jours calendaires ;
- si la composition de l'ensemble de l'équipe est équilibrée et réunit les expertises appropriées et une bonne affectation des Personnels. Qui fait quoi ? Senior/ Junior.

▪ **Adéquation de la méthodologie par rapport aux TDR 30 points**

- Compréhension et description de la mission (5 points)
- Approche méthodologique (20 points)
- Prise en compte des résultats attendus et des plans d'études (5 points).

▪ **Plan de travail 10 points**

- Cohérence et pertinence du chronogramme de travail (5 points)
- Cohérence de la répartition du personnel-clé et pertinence des tâches de chaque membre du personnel-clé (5 points)

➤ **IV. Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission : (30 points)**

La proposition devra comprendre les CV du personnel-clé (signés conjointement par le personnel proposé et le représentant habilité du cabinet soumissionnaire).

Un Expert Sénior Diplômé : 20 points

Un ou des experts juniors : 10 points

Chaque membre du personnel sera noté selon chaque sous critère et le nombre de points de ce critère sera égal à la somme des notes des membres du personnel clé. Le CV d'un expert ne peut qu'être cité une et une seule fois dans l'ensemble des offres techniques reçues sinon une note de 0 sera attribuée aux divers candidats concernés.

➤ **Un Expert Sénior Diplômé (20 points)**

Qualification : 5 points

- Diplôme en sciences médicales, santé publique, épidémiologie, statistique, biostatistique, démographie, sociologie de la santé, en droits humains ou diplôme équivalent BAC+5 au moins.

Expérience professionnelle : 15 points

- Expérience générale : 8 ans d'expériences professionnelles cumulées au moins au sein d'un cabinet ou d'une entreprise spécialisée en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire : 5 points (1 point par année d'expérience avec un maximum de 5 points).
- Expérience spécifique pertinente pour la mission : Etude / Evaluation de projets de santé et expertise prouvée en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire : 5 points (1 point par consultance avec un maximum de 5 points). Cependant, si la mission porte sur un projet à l'endroit des personnes handicapées, la notation sera de 5 points.
- Expérience spécifique pour la mission : Etude / Evaluation de projets de santé et expertise prouvée pour des projets financés par le Fonds Mondial : 5 points (1 point par consultance avec un maximum de 5 points).

	<p>➤ Un ou des experts juniors (10 points)</p> <p>Qualification : 5 points Diplôme de niveau BAC+3 au moins en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire.</p> <p>Expérience professionnelle : 5 points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience générale : Expérience professionnelle cumulée au sein d'un cabinet ou une entreprise en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire = 1 point. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience spécifique pertinente pour la mission : Etude / Evaluation de projets de santé et expertise prouvée en Etude/ Evaluation de projets de santé communautaire : 2 points (1 point par consultance avec un maximum de 2 points. Cependant, si la mission porte sur un projet à l'endroit des personnes handicapées, la notation sera de 2 points). ▪ Expérience spécifique pour la mission : Etude / Evaluation de projets de santé et expertise prouvée pour des projets financés par le Fonds Mondial : 2 points (1 point par consultance avec un maximum de 2 points). <p>Total des points pour les deux critères (I) (II) (III) et (IV) : 100 points</p> <p>La Note technique minimum (Nt) requise pour être admis est : 75 points.</p>
21	Critères, sous critères et système de points pour l'évaluation des Propositions Techniques Simplifiées : Non applicable
22	L'option d'ouverture des Propositions Financières par voie électronique est offerte : Oui ou Non X
23	<p>La Proposition financière dont le prix évalué est le moins disant (Pm) se voit attribuer la note de prix (Np) maximale de 100.</p> <p>La formule pour déterminer les notes de prix (Np) des autres Propositions est la suivante :</p> <p>$Np = 100 \times Pm / P$, dans laquelle "Np" est la note de prix, "Pm" est le prix le moins élevé, et "P" le prix de la proposition évaluée.</p> <p>Les pondérations attribuées respectivement à la Proposition technique (T) et à la Proposition financière (F) sont :</p> <p>T = 70% et F = 30%.</p>

	Les Propositions seront classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) combinées en utilisant les pondérations (T = la pondération attribuée à la Proposition technique ; F = la pondération attribuée à la Proposition financière ; T + F = 1) comme suit : $N = Nt \times T\% + Np \times F\%$.
24	<p>Négociations et attribution du Contrat</p> <p>Date et adresse prévue pour les négociations du contrat :</p> <p>Date : Dans les 15 jours suivant l'ouverture des propositions financières.</p> <p>Adresse : Alliance Côte d'Ivoire - Abidjan, II Plateaux, 7ème Tranche, quartier Zinsou 08 BP 2046 Abidjan 08 Côte d'Ivoire Tel : +225 22 52 85 70, Fax : +225 22 52 85 70</p>
25	La publication de l'information d'attribution du Contrat suivant la fin des négociations du Contrat sur le projet de Contrat sera effectuée dans le Journal Fraternité matin ou à défaut sur le site web (www.ansci.org) ; Alliance Côte d'Ivoire adressera directement un avis de notification de résultats à tous les soumissionnaires.
26	Le début de la mission est prévu pour le 20/01/2020 et s'achèvera le 20/04/2020 au plus tard.